

Statement of the Chairman
Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

11 November 2021

**Seismic mitigation retrofit and life-cycle replacements project at the Economic and Social
Commission for Asia and the Pacific premises in Bangkok**

**Ninth report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions
on the proposed programme budget for 2022**

(ACABQ report A/76/7/Add.8)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the seismic mitigation retrofit and life-cycle replacements project at the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific premises in Bangkok.

The Advisory Committee recommends that the General Assembly appropriate an amount of \$6,965,200 for project activities in 2022, comprising \$940,900 under section 19, Economic and social development for Asia and the Pacific, and \$6,024,300 under section 33, Construction, alteration, improvement and major maintenance, of the proposed programme budget for 2022, which would represent a charge against the contingency fund.

The Advisory Committee considers that there is a need to standardize the reporting format for all United Nations construction projects. To that end, the Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General that the tables with respect to staffing, financial resources, the project schedule, and the top five project risks be presented in identical formats, as detailed in the Committee's report on ESCAP.

The Advisory Committee notes that the measures to ensure project completion within the approved time period include an accelerated construction schedule and trusts that the Secretary-General will continue to closely monitor and mitigate project risks, to ensure the delivery of the project within the scope, budget and timeline, by 31 December 2023, as approved by the General Assembly.

The Advisory Committee expresses concern that information on the energy efficiency strategy and related cost savings of the project has not been provided even though the Committee has made a number of requests to that effect in the past. The Committee therefore recommends that the General Assembly request the Secretary-General to provide such information, as well as lessons applied from other construction projects, in the next progress reports.

Mr. Chairman,

The Advisory Committee considers that there is a need to mitigate the risk of owner-directed changes. Specifically, any additional project costs resulting from late-stage changes initiated by tenants, and which may result in potential claims, should be borne by the respective tenant, and not by ESCAP. The Committee therefore recommends that the General Assembly request the Secretary-General to report on the formalized modalities, including financial reporting, with respect to late-stage changes made by tenants in the next progress reports.

In closing, I would like to convey the gratitude of the Advisory Committee to the host country for its support of ESCAP. The Committee also encourages the Secretary-General to continue to engage with other Member States for voluntary contributions, including in-kind contributions, and other forms of support for the project.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président
du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le 11 novembre 2021

**Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie
au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok**

**Neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
sur le projet de budget-programme pour 2022**

(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.8)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok.

Le Comité Consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre des crédits de 6 965 200 dollars pour l'exécution du projet en 2022, dont 940 900 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 6 024 300 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022, qui seront prélevés sur le fonds de réserve.

Le Comité consultatif estime qu'il faut harmoniser la présentation des rapports pour tous les projets de construction de l'Organisation des Nations Unies. À cette fin, il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte que les tableaux relatifs aux effectifs, aux ressources financières et au calendrier des projets, ainsi que les cinq plus grands

risques liés aux projets, soient présentés de la même manière, comme expliqué dans son rapport sur la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

Le Comité consultatif note qu'un calendrier de construction accéléré fait partie des mesures envisagées pour mener à bien le projet dans le délai approuvé et compte que le Secrétaire général continuera de suivre de près et d'atténuer les risques liés au projet et de faire le nécessaire pour que celui-ci soit exécuté d'ici au 31 décembre 2023, dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée.

Le Comité consultatif s'inquiète de ne pas avoir reçu d'informations sur la stratégie de rendement énergétique du projet et sur les économies qui devraient en résulter, bien qu'il en ait fait la demande à plusieurs reprises. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de communiquer des informations à ce sujet, ainsi que sur les enseignements tirés d'autres projets de construction, dans son prochain rapport d'étape.

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif estime qu'il faut atténuer les risques que présentent les modifications imposées par le maître d'ouvrage. Plus précisément, tous frais supplémentaires occasionnés par des changements demandés à un stade avancé du projet par les locataires, qui pourraient être source de litiges, devraient être assumés par le locataire concerné et non par la CESAP. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte des modalités arrêtées concernant les changements opérés par les locataires à un stade avancé, y compris pour ce qui est de l'information financière, dans son prochain rapport d'étape.

En conclusion, je tiens à exprimer au pays hôte la gratitude du Comité consultatif pour le soutien qu'il apporte à la CESAP. Le Comité encourage en outre le Secrétaire général à poursuivre les efforts faits pour solliciter des contributions volontaires, y compris des contributions en nature, et d'autres formes d'appui au projet auprès d'autres États Membres.

Monsieur le Président, je vous remercie.